Sélestat
Alsace Centrale

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 067-216704627-20230802-DCM_073_2023B-DE

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 26/07/2023 à 18 h 00

Présents :
Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Marion SENGLER, Madame Orianne HUMMEL, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Denis DIGEL, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Madame Emmanuelle PAGNIEZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :
Madame Birgül KARA donne procuration à Madame Geneviève MULLER-STEIN, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Monsieur Jacques MEYER, Monsieur Lionel MEYER donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD donne procuration à Madame Nadège HORNBECK, Madame Frédérique MEYER donne procuration à Monsieur Denis DIGEL, Monsieur Yvan GIESSLER donne procuration à Monsieur Jean-Pierre HAAS

Absents non représentés :
Madame Mathilde FISCHER

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 067-216704627-20230802-DCM_073_2023B-DE

Décision modificative N° 1 du Budget primitif 2023

N° DCM_073_2023B

Domaine :	Délibération
Sous-domaine :	Finances Locales - Subventions
Service instructeur :	Direction des Finances
Rapporteur :	Monsieur Philippe DESAINTQUENTIN

La réglementation budgétaire en vigueur permet au Conseil Municipal de modifier les prévisions inscrites au budget primitif par le biais de décisions modificatives. Celles-ci peuvent être prises ponctuellement en fonction de nécessités spécifiques ou globalement en vue de l'ajustement général du budget.

Au vu de l'augmentation du point d'indice et de la réévaluation de certaines dépenses et recettes dans le cadre du fonctionnement normal des services, il paraît indispensable de procéder à des ajustements budgétaires équilibrés concernant le Budget principal et les budgets annexes des Tanzmatten, de la Bibliothèque Humaniste, de la Piscine des Remparts et de la Forêt.

Les modifications proposées proviennent essentiellement d'éléments imparfaitement connus lors de la préparation budgétaire 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avis favorable
de la Commission Ressources et Modernisation
réunie le 13/07/2023

VU *l'article L 1612-11 du code général des collectivités territoriales relatif notamment à l'adoption des modifications budgétaires.*

VU *le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.*

VU *la délibération N° 119 du conseil municipal du 27*

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 067-216704627-20230802-DCM_073_2023B-DE

mai 2021 instaurant le régime des provisions.

VU *la délibération N°* DCM_066_2022 du 15 décembre 2022 portant attribution d'une subvention exceptionnelle à Sélest'Actes pour l'organisation de « Noël ensemble ».

VU *la délibération N° DCM_031_2023 du 30 mars 2023 relative à l'adoption du Budget primitif de la Ville pour l'exercice 2023.*

VU *la délibération N° DCM_059_2023 du 22 juin 2023 relative à l'affectation des résultats 2022 du budget principal et des budgets annexes, notamment en ce qui concerne le budget annexe du cimetière.*

VU *la délibération N° DCM_060_2023 du 22 juin 2023 relative à l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables et à l'ajustement des provisions pour risques et charges.*

VU *le jugement N° 1908724 du tribunal administratif de Strasbourg rendu public le 18 avril 2023 dans le cadre du contentieux opposant la Ville à un particulier.*

VU *le rapport de présentation de la décision modificative N° 1 du budget principal et des budgets annexes.*

APPROUVE les modifications budgétaires en dépenses et en recettes pour chacune des sections, pour l'exercice 2023, telles que retracées dans les décisions modificatives du Budget Principal, des Budgets Annexes des Tanzmatten, de la Bibliothèque Humaniste, de la Piscine des Remparts et de la Forêt figurant dans le rapport de présentation joint à la présente délibération.

APPROUVE la reprise sur provisions pour risques et charges à hauteur d'un montant de 65 189,93 € au compte 7875 « Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnels » sur le budget principal afin de solder la provision constituée dans le cadre du

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 067-216704627-20230802-DCM_073_2023B-DE

contentieux relatif à la chute d'un panneau de signalisation et devenue sans objet.

APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 100 € à l'association sportive du Collège Mentel, au titre de la participation au championnat de France de Handball.

APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € à l'association Sélest'Actes, pour l'organisation en 2022 du projet « Noël ensemble ».

APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Sélestat, en lien avec la location d'un logement destiné à accueillir des permanences de partenaires associatifs relevant de l'action sociale.

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 1 000 € à l'association des arboriculteurs en vue de l'acquisition de matériel.

APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 500 € au Conservatoire d'espaces naturels d'Alsace au titre de l'animation et de la conduite du projet de reconstruction de l'observatoire du Rohrmatten.

AUTORISE le versement des subventions correspondantes.

Adopté
Pour :23
Abstention :9
Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 067-216704627-20230802-DCM_073_2023B-DE

Pour extrait conforme
Le Maire

Le secrétaire de séance

Marcel BAUER

Nadège HORNBECK

Signé électroniquement par : Marcel BAUER
Date de signature : 03/08/2023
Qualité : Maire

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 067-216704627-20230802-DCM_073_2023B-DE

RAPPORT DE PRESENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRIMITIF 2023

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 067-216704627-20230802-DCM_073_2023B-DE

Table des matières

Préambule 1
I. Les modifications apportées au Budget principal 1
a. La section de fonctionnement 1
► Les recettes réelles de fonctionnement 1
► Les dépenses réelles de fonctionnement 3
b. La section d'investissement 5
► Les recettes d'investissement 5
► Les dépenses d'investissement 6
II. Les Budgets Annexes 7
a. BUDGET ANNEXE « Tanzmatten » 7
b. BUDGET ANNEXE « Piscine des remparts» 8
c. BUDGET ANNEXE « Bibliothèque Humaniste » 8
d. BUDGET ANNEXE « Forêt » 9
ANNEXES 10
Tableaux récapitulatifs de la DM1 10

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 067-216704627-20230802-DCM_073_2023B-DE

Préambule

Conformément aux procédures en vigueur, les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui vote des décisions modificatives. Une décision modificative du budget est un acte d'ajustement. En effet, au moment du vote du budget primitif, il n'est pas toujours possible de prévoir avec exactitude les dépenses et les recettes de l'exercice. Les décisions modificatives, comme le budget supplémentaire, permettent ainsi, en cours d'année, de réajuster certaines prévisions du budget primitif.

I. Les modifications apportées au Budget principal

Les inscriptions complémentaires ou modifications proposées en dépenses et en recettes, représentant un montant de 3 807 K€ au total, se traduisent par un solde budgétaire équilibré.

a. La section de fonctionnement

Le solde budgétaire des modifications proposées en section de fonctionnement s'élève à - 99 K€.

► *Les recettes réelles de fonctionnement*

Les modifications impactant les recettes de fonctionnement s'établissent à + 262 K€.

Impôts et taxes (chapitre budgétaire 73)

Les impôts et taxes retracés au chapitre 73 diminuent de - 90 K€ par rapport au BP 2023 dans le cadre de la présente décision modificative suite à la réception de la notification des recettes fiscales (état 1259) le 8 mars dernier. Ainsi les quatre impositions locales (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, cotisation foncière des entreprises, taxe d'habitation) et la TASCOM baissent respectivement de - 169 K€ et de - 5 K€. En revanche, la fraction de TVA allouée à la Ville suite à la suppression de la CVAE et l'IFER progressent respectivement de + 81 K€ et de + 4 K€.

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 067-216704627-20230802-DCM_073_2023B-DE

Dotations et participations (chapitre budgétaire 74)

S'agissant des dotations et participations, ces recettes progressent de + 170 K€ dans le cadre de la DM1. Il est notamment possible de relever une progression de + 50 K€ des dotations versées au titre des allocations compensatrices d'exonérations de contribution économique territoriale et de CVAE et une hausse de + 83 K€ des allocations compensatrices d'exonération de taxe foncière. Par ailleurs, une recette supplémentaire de 14 K€ est attendue au titre de la dotation « Titres sécurisés ».

Produits du domaine (chapitre budgétaire 70)

Les produits du domaine progressent de + 2 K€ suite à un ajustement des prévisions budgétaires lié à la facturation de frais de main d'œuvre municipale dans le cadre du passage d'un convoi exceptionnel, qui n'avait pas été anticipée dans le cadre du budget primitif 2023.

Produits exceptionnels (chapitre budgétaire 77)

Concernant les produits exceptionnels, ces recettes augmentent de + 106 K€ afin de tenir compte du niveau des recettes d'ores et déjà encaissées au 30/06/2023, notamment en ce qui concerne le transfert des droits à déduction de TVA générés par les travaux de rénovation énergétique réalisés pour le compte du budget annexe des Tanzmatten (88 K€) et en ce qui concerne les annulations de mandats sur exercice antérieur (18 K€).

Reprises sur provisions (chapitre budgétaire 78)

Enfin, il est proposé d'abonder de + 73 K€ le chapitre 78 dédié aux reprises sur provisions. En effet, par délibération N° 119 du 27 mai 2021, la Ville a constitué une provision pour risques et charges de 65 K€ dans le cadre d'un contentieux avec un particulier. Dans un jugement rendu public le 18 avril 2023, le tribunal administratif de Strasbourg a condamné la Ville à verser au requérant un montant de 17 K€ et à la CPAM du Bas-Rhin, au titre des dépenses engagées pour les victimes, un montant de 2 K€. La compagnie d'assurance de la Ville ayant confirmé qu'elle prendrait en charge la totalité des sommes dues en les versant directement aux bénéficiaires, la provision constituée en 2021 est désormais sans objet. Dans ces conditions, il est proposé d'effectuer la reprise de cette provision à hauteur de son montant total.

Par ailleurs, conformément à la délibération N° DCM_060_2023 du 22 juin 2023 relative à l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables et à l'ajustement des provisions pour risques et charges, il est proposé d'inscrire un montant de 8 K€ correspondant à une reprise sur la provision constituée au titre des créances douteuses qui est destinée à compenser les dépenses d'admission en non valeur approuvées à cette occasion.

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 067-216704627-20230802-DCM_073_2023B-DE

► *Les dépenses réelles de fonctionnement*

Les modifications impactant les dépenses de fonctionnement s'établissent au total à + 361 K€.

Charges à caractère général (chapitre budgétaire 011)

Il est proposé de majorer les charges à caractère général de + 169 K€ dans le cadre de la présente décision modificative.

Ainsi les dépenses d'eau et de gaz devraient être majorées respectivement de 11 K€ et de 17 K€, au vu des consommations constatées au cours du second semestre 2022 pour l'eau et au début de l'année 2023 pour le gaz.

De plus, en ce qui concerne les frais de location, il serait nécessaire d'augmenter de 43 K€ les inscriptions budgétaires correspondantes, pour tenir compte des besoins des services suite notamment à plusieurs pannes de véhicules, notamment celle affectant le camion benne de la voirie, et à l'allongement des délais de livraison des nouveaux véhicules.

Concernant les frais d'entretien, de multiples pannes affectant les véhicules et les matériels nécessitent d'abonder à hauteur de + 50 K€ les crédits alloués aux services à cet effet. Il est précisé par ailleurs que la Ville de Sélestat doit faire face à une augmentation d'environ 30 % du prix des pièces électroniques et mécaniques depuis le début de l'année 2023.

S'agissant des prestations de service, il est proposé d'augmenter de 50 K€ les crédits budgétaires dans le cadre de la présente décision modificative. Ainsi, une enveloppe supplémentaire de 15 K€ permettrait de continuer à financer l'enlèvement des dépôts illégaux de déchets qui se multiplient cette année sur le ban communal. Par ailleurs, il serait nécessaire d'allouer un montant de 11 K€ pour des prestations d'expertise relatives aux arbres et aux boisements urbains, dont 4 K€ au titre d'une expertise sanitaire, non reportable pour des raisons de sécurité, et 7 K€ en prévision de la réalisation de travaux route de Colmar. Enfin, un montant de 10 K€ permettrait de faire face à l'augmentation du coût des prestations artistiques assurées par les compagnies de rue dans le cadre des festivités de Noël.

Quant aux frais de formation, ceux-ci seraient impactés à hauteur de 11 K€ par la hausse du coût de prise en charge des apprentis liée aux difficultés rencontrées actuellement par le CNFPT dans le cadre du financement du dispositif, compensée, en l'espèce, par une réduction des charges de personnel à due concurrence.

En revanche, l'inscription budgétaire relative aux primes d'assurance pourraient être minorée de - 60K€, en lien avec la réception d'offres plus favorables qu'anticipé dans le cadre de l'assurance dommage ouvrage destinée à couvrir l'opération Charlemagne.

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 067-216704627-20230802-DCM_073_2023B-DE

Dépenses de personnel (chapitre budgétaire 012)

Il est proposé dans le cadre de la présente décision modificative d'abonder les frais de personnels à hauteur de + 95 K€.

En effet, la revalorisation de + 1,5 % du point d'indice des fonctionnaires à compter du 1er juillet 2023 annoncée par le Gouvernement le 12 juin dernier entraînera une augmentation de + 86 K€ de la masse salariale du budget principal en 2023.

Par ailleurs, la revalorisation de certaines grilles indiciaires relevant des catégories B et C pourrait engendrer un surcoût de 20 K€ en 2023.

Atténuations de produits (chapitre budgétaire 014)

Il est proposé dans le cadre de la présente décision modificative d'augmenter les crédits inscrits à ce chapitre à hauteur de + 29 K€.

Il s'agit en l'occurrence de régulariser un dégrèvement notifié à la Ville au mois de novembre dernier concernant la TASCOM.

Autres charges de gestion courante (chapitre budgétaire 65)

Cette décision modificative retrace également l'abondement des crédits prévus au chapitre 65 à hauteur de + 50 K€, dont 26 K€ alloués aux subventions d'équilibre versées aux budgets annexes.

Concernant les subventions d'équilibre, les modifications budgétaires s'établissent comme suit :

- Piscine des Remparts : + 38 K€
- Tanzmatten : - 71 K€
- Bibliothèque Humaniste : + 59 K€

Par ailleurs, une subvention de 4 K€ serait allouée au Centre communal d'action sociale en lien avec la location d'un logement destiné à accueillir différents partenaires associatifs dans le cadre de permanences d'action sociale.

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 067-216704627-20230802-DCM_073_2023B-DE

Charges exceptionnelles (chapitre budgétaire 67)

Il est proposé d'inscrire un montant supplémentaire de 12 K€, dont 10 K€ alloués à différents partenaires de la Ville, dont :

- 6,5 K€ pour le Conservatoire d'espaces naturels d'Alsace au titre de l'animation et de la conduite du projet de reconstruction de l'observatoire du Rohrmatten,
- 2,1 K€ pour l'association sportive du collège Mentel, en lien avec la qualification de certaines de ses équipes de handball pour le championnat de France, étant entendu que le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante serait minoré pour un montant équivalent,
- 1 K€ pour l'association Sélest'Actes en lien avec la manifestation « Noël ensemble » organisée au mois de décembre 2022, étant précisé que la subvention allouée par la délibération N° DCM_066_2022 du 15 décembre 2022 n'avait pu être versée dans les délais impartis.

Dotations aux provisions (chapitre budgétaire 68)

L'ajustement des provisions constituées au titre des créances douteuses, suite à la délibération N° DCM_060_2023 du 22 juin 2023 relative à l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables et à l'ajustement des provisions pour risques et charges, requiert une inscription de crédits complémentaires à hauteur de 3 K€.

Par ailleurs, la dépréciation des éléments financiers inscrits à l'actif de la Ville nécessite d'inscrire un montant de 5 K€.

b. La section d'investissement

Le solde budgétaire des modifications proposées en section d'investissement s'élève à + 99 K€.

► *Les recettes d'investissement*

Les recettes d'investissement progressent globalement de + 3 545 K€ par rapport au budget primitif 2023.

Cette augmentation est attribuable principalement à la souscription d'un emprunt de 3,5 M€ afin de financer les acomptes de l'opération Charlemagne, dont les travaux avancent plus rapidement que prévu au budget primitif 2023.

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 067-216704627-20230802-DCM_073_2023B-DE

Par ailleurs, il est proposé de tenir compte d'une recette supplémentaire de 20 K€ notifiée par la Région Grand Est concernant l'extension de la vidéoprotection sur l'espace public qui porte sur le déploiement de 23 caméras supplémentaires.

Enfin, la reprise des résultats 2022 du budget annexe du cimetière permet d'intégrer 25 K€ de recettes d'investissement supplémentaires dans le cadre de la présente décision modificative.

► *Les dépenses d'investissement*

Les modifications impactant les dépenses d'investissement s'élèvent à + 3 446 K€.

Un certain nombre de modifications sont attribuables à l'état d'avancement des travaux afférents à certaines opérations.

En premier lieu, le chantier du nouveau gymnase Charlemagne se poursuit à un rythme soutenu, permettant d'anticiper une dépense de presque 10 M€ en 2023 selon les dernières prévisions du maître d'œuvre, contre 6,5 M€ inscrits au BP 2023. Ainsi, les gradins ont été réalisés dès le mois de mars ; la pose de la charpente, quant à elle, a débuté au courant du mois de juin.

Par ailleurs, les travaux préparatoire à la construction du parking en ouvrage réalisés sur le parking du Heyden requièrent d'inscrire une dépense de 137 K€, dont 7 K€ pour le diagnostic archéologique, 40 K€ pour des sondages géotechniques et 90 K€ en vue de la remise en état du parking après les fouilles archéologiques et les sondages géotechniques.

En outre, un crédit de 95 K€ est demandé afin de boucler le financement des grosses opérations de réparation de voiries et de chemins ruraux programmées l'an passé.

De plus, un crédit de 60 K€ serait alloué afin de finaliser le financement des matériels prioritaires, notamment un tractopelle CASE en remplacement du chargeur KRAMER, un chargeur et une mini-pelle pour le service des espaces verts, un SUV pour la police municipale et un Kangoo pour le garage.

Enfin, différentes études mobiliseront au global un montant de 98 K€, dont 60 K€ pour une étude préalable au lancement éventuel d'un nouveau marché de performance énergétique et 20 K€ pour le devenir du site du SDIS situé quai des Pêcheurs.

En revanche, concernant diverses autres opérations, l'état d'avancement des travaux ne justifie pas de conserver l'intégralité des crédits inscrits au budget primitif 2023.

Ainsi, concernant l'aménagement des rues Sainte Barbe et de la Poste, les travaux ne commenceraient que début 2024. Au vu de cette nouvelle programmation, il est proposé de diminuer l'inscription budgétaire initiale de 450 K€ au budget primitif 2023 de - 440 K€.

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 067-216704627-20230802-DCM_073_2023B-DE

De même, s'agissant de la rénovation de l'ensemble immobilier Saint Quirin, l'état d'avancement du projet ne nécessite pas d'engager la totalité des crédits avant 2024. En conséquence, il est proposé de minorer de - 60 K€ les crédits inscrits au BP 2023 (100 K€).

II. Les Budgets Annexes

Le budget de la Ville comporte quatre budgets annexes. Les modifications proposées dans le cadre de la décision modificative n° 1 du budget primitif 2023 concernant les budgets annexes sont présentées ci-dessous.

a. BUDGET ANNEXE « Tanzmatten »

Le budget des « Tanzmatten » est sensiblement impacté par la hausse des fournitures d'énergie en 2023.

Ainsi le surcoût relatif aux dépenses d'électricité devrait représenter un montant de 94,5 K€ en 2023, principalement en lien avec une hausse du prix unitaire du kWh de 55 % en 2023 pour le site des Tanzmatten du fait d'un avenant tarifaire conclu au mois de mars 2023.

Concernant les fournitures de gaz, le budget primitif 2023 n'intégrait aucun crédit permettant de faire face à de nouvelles dépenses de gaz, compte tenu de l'installation du nouveau système de chauffage par géothermie bien moins polluant que les énergies fossiles.

Afin de maintenir l'ancienne chaudière à gaz en état de fonctionnement, il est proposé de financer un abonnement au gaz et une éventuelle consommation de gaz pour un montant global de 10 K€.

De plus, un montant de 4 K€ devra faire l'objet d'une inscription budgétaire dans le cadre de la présente DM1 afin de couvrir le surcoût lié à la hausse de 1,5 % du point d'indice à compter du 1er juillet 2023 annoncée par le Gouvernement le 12 juin dernier.

S'agissant des prestations de service, il est proposé d'inscrire un montant complémentaire de 4 K€ au titre des enregistrements sonores et de la réalisation d'une exposition dans le cadre de la résidence territoriale « Paul d'Amour ». Il est précisé que cette dépense supplémentaire serait compensée par une subvention de la DRAC pour un montant équivalent.

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 067-216704627-20230802-DCM_073_2023B-DE

Concernant les dépenses d'investissement, il est proposé d'augmenter de 12 K€ les crédits alloués au titre des concessions, droits et licences. Cette évolution s'explique principalement par l'inscription d'une dépense de 11 K€ liée à l'acquisition d'une licence IV pour le bar des Tanzmatten.

En revanche, au vu des délais de livraison, l'installation des nouveaux gradins des Tanzmatten ne pourrait pas intervenir en 2023 ; de ce fait, les inscriptions budgétaires seraient réduites à hauteur de - 191 K€ à ce titre dans le cadre de la présente DM1 2023.

Au total, il est proposé d'abonder de + 108 K€ les dépenses de fonctionnement et de minorer de - 179 K€ les dépenses d'investissement des Tanzmatten. Dans ces conditions, il paraît nécessaire de diminuer à hauteur de - 71 K€ la subvention d'équilibre versée aux Tanzmatten.

b. BUDGET ANNEXE « Piscine des remparts»

La décision modificative conduit à augmenter de + 32 K€ les crédits relatifs à l'électricité en lien avec la signature d'un avenant tarifaire au mois de mars 2023 concernant le lot 1 (bâtiments principaux), cet avenant n'étant pas connu au moment de la construction budgétaire 2023. Cet avenant conduit à augmenter le prix unitaire du kWh de 48 % en 2023.

Par ailleurs, un montant de 6 K€ devra faire l'objet d'une inscription budgétaire dans le cadre de la présente DM1 afin de couvrir le surcoût lié à la hausse de 1,5 % du point d'indice à compter du 1er juillet 2023 annoncée par le Gouvernement le 12 juin dernier.

Au total, les dépenses de fonctionnement augmenteraient de + 38 K€, nécessitant un abondement de la subvention d'équilibre à due concurrence.

c. BUDGET ANNEXE « Bibliothèque Humaniste »

Les modifications budgétaires apportées dans le cadre de la présente DM1 portent en premier lieu sur le réajustement des prévisions de dépenses d'électricité qui s'élève à + 24,0 K€, en lien avec la hausse du prix unitaire du kWh de 48 % en 2023 pour le lot 1.

Par ailleurs, les charges d'entretien des bâtiments augmentent de + 10 K€, les crédits alloués au budget primitif ayant été utilisés afin de financer la réparation du système de rafraichissement du bâtiment et le dépannage des détecteurs incendie.

Enfin, les dépenses de personnel progressent de + 4,0 K€, en lien avec la hausse de la valeur du point d'indice de 1,5 % au 01/07/2023.

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 067-216704627-20230802-DCM_073_2023B-DE

S'agissant des dépenses d'investissement, il est proposé d'abonder de + 20 K€ ces crédits de manière à financer la pose de stores intérieurs dans plusieurs bureaux (10 K€) et la réparation du groupe froid du bâtiment (10 K€).

Au total, il est proposé d'abonder de + 59 K€ les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la Bibliothèque Humaniste, montant compensé à due concurrence par une majoration de la subvention d'équilibre.

d. BUDGET ANNEXE « Forêt »

Les reprises de provision pour admissions en non valeur, actées dans la délibération N° DCM_060_2023 du 22 juin 2023 relative à l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables et à l'ajustement des provisions pour risques et charges, ont représenté une recette d'environ 8 400 € pour le budget annexe Forêt.

Par ailleurs, l'ajustement des provisions constituées au titre des créances douteuses requiert des inscriptions de crédits complémentaires à hauteur de 5 510 €, conformément à la délibération mentionnée ci-dessus.

Afin d'équilibrer les modifications budgétaires, il est proposé de tenir compte d'une dépense d'un montant égal à la différence entre ces dépenses et recettes, soit 2 890 €, inscrite en réserve d'investissement.

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 067-216704627-20230802-DCM_073_2023B-DE

ANNEXES

Tableaux récapitulatifs de la DM1

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 067-216704627-20230802-DCM_073_2023B-DE

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL 2023

	IMPUTATION BUDGETAIRE			
	Dépenses		Recettes	
	Article	Montant	Article	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Eau et assainissement	60611	10 650		
Electricité	606121	-3 100		
Gaz	606122	17 300		
Fournitures de petit équipement	60632	4 000		
Autres matières et fournitures	6068	14 100		
Locations mobilières	6135	42 880		
Entretien matériel roulant	61551	25 000		
Entretien et réparation biens mobiliers	61558	25 000		
Multirisques	6161	3 160		
Assurances obligatoire dommage - constructions	6162	-60 000		
Etudes et recherches	617	12 000		
Documentation : abonnement	618201	1 580		
Vers. Org. Format Cae & apprenti	618409	11 000		
Fr.d'actes et de contentieux	6227	-1 500		
Annonces et insertions	6231	580		
Divers	6238	1 700		
Frais d'affranchissement	6261	10 000		
Services bancaires et assimilés	627	3 000		
Concours divers (cotisations)	6281	450		
Autres services extérieurs	6288	49 660		
Autres droits	6358	1 220		
Total Chapitre 011 - Charges à caractère général		**168 680**		
Rémunération principale	64111	95 000		
Total Chapitre 012 - Charges de personnel		**95 000**		
Autres restiti. Au titre du dégrev.sr contr.direct	7391178	28 730		
Total Chapitre 014 - Atténuations de produits		**28 730**		
Autres	6518	5 050		
Déficits des budgets annuels à caractère adm.	6521	25 490		
Frais de mission	6532	1 000		
Formation	6535	2 500		
Créances éteintes	6542	8 860		
Autres cont. obligatoires	6558	150		
Subvention fonct. ass. autre prest. droits privés	6574	-2 100		
Autres organismes publics	65738	3 000		
CCAS	657362	4 000		
Total Chapitre 65 - Autres Charges de gestion courante		**47 950**		
Autres charges exceptionnelles	678	2 300		
Autres charges exceptionnelles sur op. de gestion	6718	300		
Subventions aux personnes de droit privé	6745	9 600		
Total Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		**12 200**		
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	6817	2 560		
Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers	6866	5 614		
Total Chapitre 68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires		**8 174**		
Virement à la section d'investissement	023	-98 520		

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 067-216704627-20230802-DCM_073_2023B-DE

	Dépenses		Recettes	
	Article	Montant	Article	Montant
Total mouvements dépenses de fonctionnement		**262 214**		
Redevance d'occupation du domaine pub. com.			70323	540
TRAVAUX			704	1 520
Total Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses				**2 060**
Impôts directs locaux			73111	-169 257
Taxe sur les surfaces commerciales			73113	-5 451
Imposition forfait. sur les entreprises de réseau			73114	3 759
Autres taxes diverses			7388	81 008
Total Chapitre 73 - Impôts et taxes				**-89 941**
Dotation forfaitaire			7411	2 660
Doration de sol.rurale 1ère fraction			74121	5 307
Particip.état, autres			74188	8 400
Régions			7472	6 000
Etat - compensation de la contrib. éco. terr. (CVAE et CFE)			74833	49 608
Etat - compensation exonérations taxes foncières			74834	83 050
Dotation recensement			7484	700
Dotation titres sécurisés			7485	14 000
Total Chapitre 74 - Dotations et participations				**169 725**
Red. versées par les fermiers et concessionnaires			757	720
Total Chapitre 75 - Autreds produits de gestion courante				**720**
Autres produits exceptionnels sur op. de gestion			7718	88 390
Mandats annulé sur ex.antèrieurs			773	17 820
Total Chapitre 77 - Produits exceptionnels				**106 210**
Reprises sur provis. pr déprec.des actifs circulants			7817	8 250
Reprises sur provis. pr risques et charges except.			7875	65 190
Total Chapitre 78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires				**73 440**
Total mouvements recettes de fonctionnement				**262 214**
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Remboursement indus sur taxe d'aménagement	10226	5 000		
Total Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves		**5 000**		
Biens mobiliers, matèriel et études	204	1 000		
Total Chapitre 204 - Subventions déquipement versées		**1 000**		
Frais d'études	2031	20 000		
Concessions et droits similiares	2051	23 000		
Total Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)		**43 000**		
Installations de voirie	2152	300		
Matèriel de transport	2182	60 000		
Matèriel de bureau et informatique	2183	-22 000		
Autres immob.corporelles	2188	500		
Total Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		**38 800**		
Agencements et aménagements de terrain	2312	-2 200		
Constructions	2313	-60 000		
Installations, matèriel et outillages techniques	2315	118 726		
Restauration des collections et œuvres d'art	2316	-2 000		
Autres immob. Corporelles	2318	2 600		

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 067-216704627-20230802-DCM_073_2023B-DE

	Dépenses		Recettes	
	Article	Montant	Article	Montant
Total Chapitre 23 - Immobilisations en cours		**57 126**		
Titres de participation	261	6 534		
Total Chapitre 26 - Participations et créances rattachées à partic.		**6 534**		
Constructions	2313	150 000		
Installations, matèriel et outillages techniques	2315	150 000		
Total Chapitre 041 - Opération patrimoniales		**300 000**		
Installations, matèriel et outillages techniques	2315	137 000		
Total opération d'équipement N° 20001 - Quartier Gare, travaux parking covoiturage		**137 000**		
Réseaux de voirie urbains	215101	-420 000		
Total opération d'équipement N° 20003 - Saint Quirin et hôpital		**-420 000**		
Constructions	2313	3 500 000		
Total opération d'équipement N° 20005 - Espaces sportifs secteur Charlemagne		**3 500 000**		
Frais d'études	2031	78 000		
Total opération d'équipement N° 20008 - Rénovation Energétique du Patrimoine		**78 000**		
Total mouvements dépenses d'investissement		**3 746 460**		
Résultat d'investissemnet reporté			001	1 110
Total Chapitre 001 - Résultat d'investissement reporté				**1 110**
Excédents de fonctionnement			1068	23 870
Dotations, fonds divers et réserves				**23 870**
Régions			1322	20 000
Total Chapitre 13 - Subventions d'investissement				**20 000**
Emprunts en euros			1641	3 500 000
Total Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées				**3 500 000**
Avances versées sur commande			238	300 000
Total Chapitre 041 - Opérations patrimoniales				**300 000**
Virement de la section de fonctionnement			021	-98 520
Total mouvements recettes d'investissement				**3 746 460**

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 067-216704627-20230802-DCM_073_2023B-DE

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE TANZMATTEN 2023

	IMPUTATION BUDGETAIRE			
	Dépenses		Recettes	
	article	Montant	article	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Electricité	606121	94 500,00		
Gaz	606122	10 000,00		
Entretien bâtiments	615221	0,00		
Autres services extérieurs	6288	4 000		
Autres services extérieurs : spectacles	628801	-8 000		
Total Chapitre 011 - Charges à caractère général		**100 500**		
Rémunération principale	64111	4 000,00		
Autre pers. ext. divers	621803	4 000,00		
Autres charges sociales, artistes et techniciens	647808	4 000,00		
Total Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés		**12 000**		
Virement à la section d'investissement	023	-179 000		
Total mouvements dépenses de fonctionnement		**-66 500**		
Participations état, autres			747188	4 000
Total Chapitre 74 - Dotations et participations				**4 000**
Prise en charge déficit bud.annexe			755201	-71 240
Total Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante				**-71 240**
Rep. sur prov. pr dépréc. des actifs circulants			7817	740
Total Chapitre 78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires				**740**
Total mouvements recettes de fonctionnement				**-66 500**
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Concessions et droits similiares	2051	12 000		
Total Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)		**12 000**		
Constructions	2313	-191 000		
Total Chapitre 23 - Immobilisations en cours		**-191 000**		
Total mouvements dépenses d'investissement		**-179 000**		
Virement de la section de fonctionnement			021	-179 000
Total mouvements recettes d'investissement				**-179 000**

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 067-216704627-20230802-DCM_073_2023B-DE

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE BIBLIOTHEQUE HUMANISTE 2023

	IMPUTATION BUDGETAIRE			
	Dépenses		Recettes	
	article	Montant	article	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Electricité	606121	24 000		
Entretien bâtiment	615221	10 000		
Multirisques	6161	730		
Total Chapitre 011 - Charges à caractère général		**34 730**		
Rémunération principale	64111	4 000		
Total Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés		**4 000**		
Virement à la section d'investissement	023	20 000		
Total mouvements dépenses de fonctionnement		**58 730**		
Subvention d'équilibre du Budget Principal			7552	58 730
Total Chapitre 75- Autres produits de gestion courante				**58 730**
Total mouvements recettes de fonctionnement				**58 730**
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Constructions	2313	20 000		
Total Chapitre 23 - Immobilisations en cours		**20 000**		
Total mouvements dépenses d'investissement		**20 000**		
Virement de la section de fonctionnement			021	20 000
Total mouvements recettes d'investissement				**20 000**

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 067-216704627-20230802-DCM_073_2023B-DE

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE FORET 2023

	IMPUTATION BUDGETAIRE			
	Dépenses		Recettes	
	article	Montant	article	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DAP - pour dépré. des actifs circulants	6817	5 510		
Total Chapitre 68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires		**5 510**		
Virement à la section d'investissement	023	2 890		
Total mouvements dépenses de fonctionnement		**8 400**		
Rep. sur prov. pr dépréc. des actifs circulants			7817	8 400
Total Chapitre 78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires				**8 400**
Total mouvements recettes de fonctionnement				**8 400**
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Agencements et aménagements de terrains	2312	2 890		
Total Chapitre 23 - Immobilisations en cours		**2 890**		
Total mouvements dépenses d'investissement		**2 890**		
Virement de la section de fonctionnement			021	2 890
Total mouvements recettes d'investissement				**2 890**

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 067-216704627-20230802-DCM_073_2023B-DE

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE PISCINE 2023

	IMPUTATION BUDGETAIRE			
	Dépenses		Recettes	
	article	Montant	article	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Electricité	606121	32 000		
Autres services extèrieurs	6288	-800		
Total Chapitre 011 - Charges à caractère général		**31 200**		
Rémunération principale	64111	6 000		
Total Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés		**6 000**		
Titres annulés sur ex.antèrieurs	673	800		
Total Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		**800**		
Total mouvements dépenses de fonctionnement		**38 000**		
Prise en ch. déficit bud. annexe			7552	38 000
Total Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante				**38 000**
Total mouvements recettes de fonctionnement				**38 000**
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Total mouvements dépenses d'investissement		**0**		
Total mouvements recettes d'investissement				**0**